RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :	**Nettoyant extérieur**
UFI :	X3PU-MUHH-F00E-JC2Y

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Société	BAUHAUS Fachcentren AG
Rue :	Sägetstrasse 5
Code pays/Code postal/Commune :	CH – 3123 Belp/Bern
Téléphone :	+41 (0) 31 818 11 60
Téléfax :	+41 (0) 31 818 11 69
E-Mail de la personne compétente responsable:	reach@fala.de
Service chargé des renseignements :	Département de la sécurité des produits et du développement
Producteur / fabricant responsable :	Patina-Fala Beizmittel GmbH
Rue :	Stahlstrasse 5
Code pays/Code postal/Commune :	D – 30916 Isernhagen H. B.
Téléphone :	+49 (0) 511 973 86 29
Téléfax :	+49 (0) 511 973 86 40
E-Mail de la personne compétente:	reach@fala.de
Service chargé des renseignements :	Département de la sécurité des produits et du développement
Contact, E-Mail :	info@patina-fala.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence :	Tox Info Suisse, anciennement Centre suisse d'information toxicologique, CSIT tél. 145 (24 h), www.toxi.ch Giftinformationszentrum-Nord (Centre d'information toxicologique), Robert-Koch-Str. 42, D - 37075 Göttingen, Allemagne

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Skin irrit. 2, H315
Eye dam. 1, H318
Aquatic acute 1, H400
Aquatic chron. 3, H412

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE
N, Dangereux pour l'environnement.
R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:


GHS05


GHS09

Mention(s) d'avertissement:

danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
Contient: l'hypochlorite de sodium, <5% aktiv. chlorés.

Mentions de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P220 Tenir loin des acides.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers
Non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges
Caractérisation chimique du mélange : Mélange

Description	**% poids**	**Identification**	**Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)**
Hypochlorite de sodium	1 – 5	CAS 7681-52-9 EINECS 231-668-3 Index 017-011-00-1 Reg.-Nr.01-2119488154-34	C, N, R34, R31, R50 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 EUH 031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; DetVO): l'hypochlorite de sodium, <5% aktiv. chlorés.
Autres composants : -
Autres informations : Contient d'agents tensioactif

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit
Après inhalation :	Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Après contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux :	Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion :	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :	La substance elle-même ne brûle pas. Eviter l'infiltration du produit dans les canalisations.
Moyens d'extinction :	Eau, Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Les agents d'extinction acides

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: peut se développer: vapeurs / gaz toxiques, le chlore, chlorure d'hydrogène (HCl), des oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres sections:	Personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	N'employer que dans des secteurs bien aérés. Eviter le dégagement d'aérosols. Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Porter un équipement de protection individuelle. Porter des gants et des lunettes de protection appropriés.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Stocker dans l'emballage d'origine. Stockage vertical.
Indications concernant le stockage commun:	Ne pas stocker avec des produits acide.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Stockage à température ambiante normale. Température de stockage recommandée : < 15 °C. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

			Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
Description, substance	**CAS**	**Pays**	**ppm**	**mg/m³**	**ppm**	**mg/m³**
Chlore ; produit contient < 5 % de chlore actif	7782-50-5	France	-	-	0,5	1,5

Remarque :	(1) Inhalable fraction and vapour (2) 15 minutes average value
Date, référence	07.04.2016, http://limitvalue.ifa.dguv.de/

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :	Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Protection respiratoire :	Aucune requise.
Protection des mains :	Portez des gants de protection en Nitril de Catégorie III d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le

lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).

Matériau des gants	Des gants en - caoutchouc naturel - NR épaisseur totale recommandée min. 0,5 mm - caoutchouc chloroprène - CR épaisseur totale recommandée min. 0,5 mm - caoutchouc butyle - BR épaisseur totale recommandée min. 0,5 mm - caoutchouc nitrile - NBR épaisseur totale recommandée min. 0,35 mm - caoutchouc floure - NBR (Viton) -FKM épaisseur totale recommandée min. 0,4 mm
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	chlore
pH :	11-12 (conc. 20°C)
point de fusion/point de congélation :	env. 0 °C (eau)
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C (eau)
Point d'éclair (c.c., DIN3679):	n. a.
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	non inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	aucune
pression de vapeur	Non déterminée.
densité de vapeur:	Non déterminée.
densité relative	1,08 g/cm³ (20°C)
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	soluble
coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	comparable à l'eau
propriétés explosives	Non applicable.
propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le produit perd peu à peu son chlore actif. Eviter si possible les températures de stockage supérieures à 15 °C, car les pertes de chlore actif augmentent considérablement à températures élevées.
10.2 Stabilité chimique	Décomposition / conditions thermiques à éviter: Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition des températures supérieures à 40 ° C, Lumière.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mélanger avec les acides, car le produit dégage alors du chlore gazeux. Attaque l'aluminium et le zinc. Modifie les colorants.
10.4 Conditions à éviter	Les températures supérieures à la température ambiante. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas chauffer.
10.5 Matières incompatibles	Acides.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Chlore, en cas d'incendie aussi acide chlorhydrique

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
l'hypochlorite de sodium, <5% aktiv. chlorés.	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>2.000 mg/kg >2.000 mg/kg - mg/l	Rat Rat -	- - -

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Corrosion/irritation de la peau:	Le mélange est classé : Provoque une irritation cutanée. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le mélange est classé Provoque des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit modifie le pH de l'eau vers des valeurs supérieures. Le mélange a de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
l'hypochlorite de sodium, <5% aktiv. chlorés.	LC50 = 0,032 mg/l	96 h	Poisson	Sources voir ECHA, des informations sur les produits chimiques

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents

	(voir le point 15). Le produit contient du chlore actif ou du chlore actif. Remarque seuils officiellement définis pour le chlore dans les eaux usées
12.3 Potentiel de bioaccumulation	L'hypochlorite de sodium : pas bioaccumulable.
12.4 Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Numéro de déchet: 200129. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.
Emballages non nettoyés :	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)	
14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE (SOLUTION D'HYPOCHLORITE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
Réglementations particulières	5 l, E1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement :	Qui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune
Transport maritime IMDG/GGVSee	
14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (HYPOCHLORITE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
Numéro EmS :	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement /Polluants marine:	Qui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (HYPOCHLORITE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement :	Qui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) Nº 648/2004 (EG)	Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3
RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006: Appendice XIV, REACH Art. 57	SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.
Classe risque aquatique (WGK)	WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier dare de révision : Version - /06.02.2012

16.2 Abréviations et acronymes:
Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données
Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:
Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

16.6 Informations complémentaires
Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel